

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 88 (1943)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique
Autor: E.R. / Scheurer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Die schweizerische Kriegsfinanzierung, von Dr Hans Jenny, Verlag von Gustav Fischer, Jena.

(Tirage à part de la « Zeitschrift des Institutes für Weltwirtschaft » de l'Université de Kiel).

Cet intéressant ouvrage traite d'une façon approfondie les finances de guerre de la Suisse en 5 chapitres, soit : I. Les particularités des finances de guerre suisses ; II. Les besoins financiers extraordinaires et les réserves financières ; III. La couverture : par les impôts, les crédits et l'émission de billets de banque ; IV. Considérations critiques sur le problème de la couverture ; V. L'opinion du peuple suisse sur sa politique financière.

Voici un résumé du contenu :

Les finances de guerre d'un pays neutre sont caractérisées par le fait que la consommation est relativement restreinte et que la partie du revenu national qui doit servir pour les exigences de la guerre est sensiblement plus petite que chez les pays belligérants. Quant à la Suisse, le total des dépenses publiques extraordinaires, occasionnées par la guerre jusqu'à la fin de 1942, se chiffre à environ 4889 millions de francs, dont 1170 millions proviennent de l'imposition, c'est-à-dire presque entièrement d'une taxe extraordinaire sur la fortune (contribution de guerre), d'un impôt progressif sur le revenu et la fortune (impôt de guerre), d'une taxe générale sur le chiffre d'affaires et d'une taxe sur les profits extraordinaires de guerre. Jusqu'à présent, le financement du crédit a pu se faire par l'émission, de temps en temps, d'emprunts à moyen et à long terme. Contrairement à la pratique de 1914/18, le crédit à court terme, accordé par la Banque Nationale, et le marché du capital étranger n'ont presque pas été utilisés par la Suisse depuis 1939. D'autre part, l'utilisation de 475 millions de francs du fonds de stabilisation de la Banque Nationale (créé lors de la dévaluation du franc suisse en 1936) représente une diminution des réserves monétaires du pays. Même dans la troisième année de guerre, la contribution des taxes et impôts aux dépenses de guerre n'atteint qu'environ un cinquième du total. Jusqu'au milieu de 1940, une inflation de la demande par rapport à l'offre normale, ne s'est pas produite en Suisse malgré l'augmentation de la circulation monétaire, et cela parce que des montants considérables de billets de banque suisses avaient été thésaurisés et que la production nationale aussi bien que l'importation de biens de consommation avaient augmenté proportionnellement à l'augmentation de la circulation monétaire. Ce ne fut que dans la seconde phase de la guerre, c'est-à-dire après la défaite de la France et l'entrée en guerre de l'Italie, que la diminution des importations de matières premières et de denrées alimentaires influa directement et indirectement sur la situation du marché. Malgré le contrôle officiel des prix, il n'a pas

été possible d'empêcher une augmentation, presque du double, de l'index des prix de gros et une augmentation de 40 % du coût de la vie. L'introduction de nouvelles taxes pour combattre les tendances inflationnistes est rendue difficile par le caractère même du système financier de la Suisse et par l'attitude d'un large secteur du peuple suisse en cette matière. La souveraineté cantonale et la coexistence de 25 systèmes financiers compromettent l'équité de l'imposition générale, d'autant plus que non seulement le système d'imposition mais encore les règles de procédure, l'attitude psychologique des contribuables devant le fisc et la formation des fonctionnaires varient considérablement d'un canton à l'autre, ce qui n'est pas sans donner lieu à d'importantes défraudations ni sans provoquer des différences sensibles dans la distribution des charges entre les cantons. E. B.

A propos de la carence en vitamines C dans l'armée, par le Dr M. Demole, Genève, publié dans la *Zeitschrift für Vitaminforschung*, 1941, fasc. 2.

Ce travail, résumé par le « Service bibliographique Roche », intéresse aussi nos lecteurs. Alors que Gander (Suisse), examinant les recrues après une école de quelques semaines, n'avait trouvé un déficit en vitamine C supérieur à 2,4 g. que chez 10 % des hommes, Demole, répétant ces expériences sur des soldats en service actif depuis 8 à 9 mois, a découvert des carences supérieures à 2,4 gr. dans le 57 % de l'effectif. Ces déterminations ont été faites en avril et mai 1940, après un service très astreignant. Elles se sont étendues à 94 soldats de différentes armes. Test de saturation par l'administration de 6 comprimés de Redoxon « Roche » (= Vit. C) *pro die*. En outre, le 32 % des soldats présentaient un déficit de 1,2 à 2,4 gr. Les sources principales de vitamine C du soldat suisse consistent en diverses espèces de choux, pommes de terre, et à titre beaucoup moins important, en lait, viande, lentilles, épinards, et enfin, en salade verte qui n'apporte qu'environ 1 % des quantités de vitamine C totale ingérée. Partant du menu quotidien, Demole estime l'apport journalier de vitamine C à 68 mg. Pour les pommes de terre cuites, il tient compte du taux de 10 mg. % au lieu de 20 mg. % (moyenne de pommes de terre crues), pour les choux 30 mg. % (au lieu de 100 mg. % des choux non cuits). Mais le calcul lui paraît certainement beaucoup trop optimiste, car 49 mg. sur les 68 ingérés sont apportés par les choux et les pommes de terre dont la teneur en vitamine C dépend grandement de la méthode de préparation. Or, dans l'armée, les repas sont cuits à l'avance et parfois tenus chauds pendant des heures, si bien que les quantités de vitamine C estimées sont inférieures aux chiffres donnés. Au point de vue calorique, les repas militaires suffisent. Cependant, vu la forte teneur en hydrates de carbone, un complément de vitamine B₁ semble désirable.

Dr SCHEURER.